

Budget rectificatif 8/2010: intervention du Fonds de solidarité de l'UE; inondations à Madère, Portugal, et tempête Xynthia en France

2010/2238(BUD) - 10/12/2010 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le 14 octobre 2010, la Commission a transmis au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 9 au budget général pour 2010, qui porte sur l'intervention du Fonds de solidarité de l'UE, pour un montant total de **66.891.540 EUR** en crédits d'engagement et de paiement, en faveur du Portugal, à la suite des graves inondations survenues sur l'île de Madère, et de la France, à la suite de la tempête Xynthia.

Les crédits de paiement en question sont transférés de la ligne budgétaire 06 04 14 03 (Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique - Réseau européen d'éoliennes en mer) vers l'article 13 06 01 (Fonds de solidarité de l'UE – États membres).

Lors du trilogue simplifié prévu au point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006, **un accord est intervenu sur la mobilisation du Fonds et sur le montant proposé par la Commission.**

Le Conseil est parvenu à un accord sur les deux propositions de la Commission. En conséquence, ce dernier a adopté le 10 décembre 2010, sa position concernant le projet de budget rectificatif n° 9 de l'Union européenne pour l'exercice 2010 tel qu'il figura à l'annexe technique de l'exposé des motifs de la position du Conseil ([Doc. 17633/10 ADD 1](#)).